

Stage et note technique

Niveau d'étude
Bac +4

Composante
**Institut d'Administration
des Entreprises (IAE)**

Période de l'année
Semestre 2

Présentation

Description

La note technique est définie comme un travail de rendu professionnel, répondant à un questionnement de l'entreprise et donnant lieu à un travail d'investigation (recueil de données qualitatives et/ou quantitatives), d'analyse (traitement des données) et de réflexion (synthèse et préconisations).

Le rapport d'étonnement est un document distinct de la note technique, dans lequel il est demandé à l'étudiant d'avoir une réflexion personnelle sur le décalage entre ce qu'il imaginait de l'entreprise et ce qu'il a découvert, de faire une comparaison entre ce qu'il a appris en cours et ce qu'il a vécu en stage. Ce document est destiné uniquement au tuteur IAE et n'est pas transmis à l'organisation. Il doit être anonymisé. L'étudiant doit l'envoyer à son tuteur IAE au plus tôt 6 semaines après le début de son stage et au plus tard à la date limite d'envoi de la note technique.

Le rapport d'étonnement est un document distinct de la note technique, dans lequel il est demandé à l'étudiant d'avoir une réflexion personnelle sur le décalage entre ce qu'il imaginait de l'entreprise et ce qu'il a découvert, de faire une comparaison entre ce qu'il a appris en cours et ce qu'il a vécu en stage. Ce document est destiné uniquement au tuteur IAE et n'est pas transmis à l'organisation. Il doit être anonymisé. L'étudiant doit l'envoyer à son tuteur IAE au plus tôt 6 semaines après le début de son stage et au plus tard à la date limite d'envoi de la note technique. La note technique est définie comme un travail de rendu professionnel, répondant à un questionnement de l'entreprise et donnant lieu à un travail d'investigation (recueil de données qualitatives et/ou quantitatives), d'analyse (traitement des données) et de réflexion (synthèse et préconisations).

Le rapport d'étonnement est un document distinct de la note technique, dans lequel il est demandé à l'étudiant d'avoir une réflexion personnelle sur le décalage entre ce qu'il imaginait de l'entreprise et ce qu'il a découvert, de faire une comparaison entre ce qu'il a appris en cours et ce qu'il a vécu en stage. Ce document est destiné uniquement au tuteur IAE et n'est pas transmis à l'organisation. Il doit être anonymisé. L'étudiant doit l'envoyer à son tuteur IAE au plus tôt 6 semaines après le début de son stage et au plus tard à la date limite d'envoi de la note technique.

La soutenance est remplacée par une vidéo qui présente l'articulation de la note technique et aussi le déroulement du stage.

Heures d'enseignement

Stage et note technique

Stage sans visite

Infos pratiques

Lieu(x)

Poitiers-Centre Ville

En savoir plus

<https://iae.univ-poitiers.fr/>